

VILLE DE LAC-MÉGANTIC

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NO 1829

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée greffière de la municipalité, QUE : -

Le 18 décembre 2018, le conseil municipal de la Ville de Lac-Mégantic a adopté le Règlement n° 1829 sur les immeubles industriels municipaux pour l'année 2019. Ce règlement permet à la ville d'effectuer des dépenses n'excédant pas 181 971 \$ pour les fins prévues à la Loi sur les immeubles industriels municipaux.

L'original de ce règlement est déposé au greffe de la Ville dans les archives de l'hôtel de ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures d'ouverture de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Lac-Mégantic, ce 19^e jour du mois de décembre 2018.

M^{me} Nancy Roy,
Greffière